

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

Annexe au procès-verbal de la séance du 13 novembre 1963.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1964, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

**EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES**

A N N E X E N° 3

AFFAIRES ETRANGERES

Rapporteur spécial : M. Georges PORTMANN

(1) *Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Jean-Erich Bousch, vice-présidents ; Yvon Coudé du Foresto, Martial Brousse, Julien Brunhes, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, René Dubois, Max Fléchet, Pierre Garet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Richard, Ludovic Tron.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 549 et annexes, 568 (Tomes I à III et annexes 2 et 3), 596 (1^{re} et 2^e parties) et in-8°.

Sénat : 22 (1963-1964).

SOMMAIRE

| | Pages. |
|---|--------|
| Présentation du budget | 3 |
| CHAPITRE I^{er}. — L'administration centrale | 5 |
| CHAPITRE II. — Les services à l'étranger | 7 |
| 1° Personnel et structures..... | 7 |
| 2° L'information | 10 |
| CHAPITRE III. — Les relations culturelles | 12 |
| 1° L'enseignement | 13 |
| 2° Les bourses | 21 |
| 3° Les échanges culturels..... | 23 |
| CHAPITRE IV. — La coopération technique | 31 |
| 1° L'Afrique du Nord et l'Indochine..... | 32 |
| 2° Le reste du monde..... | 35 |
| 3° La coopération technique multilatérale..... | 37 |
| CHAPITRE V. — Les engagements internationaux | 38 |
| 1° Les contributions aux organismes internationaux..... | 38 |
| 2° L'aide militaire française..... | 39 |
| CHAPITRE VI. — Les investissements | 41 |
| 1° L'équipement administratif | 41 |
| 2° L'équipement culturel | 43 |
| Conclusion | 45 |
| Annexe. — Détail des crédits d'aide militaire | 47 |
| Amendement présenté par la Commission | 52 |

Mesdames, Messieurs,

Les crédits proposés pour le Ministère des Affaires étrangères, au titre de l'année 1964, sont en augmentation de 11 % sur l'exercice précédent et s'élèvent à 1.073.762.000 francs.

Dans cette somme, le budget de fonctionnement (dépenses ordinaires) est évalué à 1.014.857.000 francs, ainsi répartis entre les services :

| SERVICES | MESURES acquises. | MESURES nouvelles. | TOTAL des crédits. |
|--|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Francs. | Francs. | Francs. |
| Administration centrale..... | + 4.023.804 | + 1.745.894 | 42.942.101 |
| Services à l'étranger..... | + 1.400.904 | + 2.915.191 | 207.088.917 |
| Relations culturelles et techniques | » | + 10.417.624 | 381.289.323 |
| Contributions internationales.. | + 23.000.000 | — 1.000.603 | 287.529.049 |
| Dépenses d'assistance et de solidarité | » | — 379.500 | 13.242.000 |
| Interventions politiques..... | » | + 50.000 | 390.500 |
| Aide militaire à des Etats étrangers | + 3.000.000 | + 48.179.910 | 82.375.110 |
| Totaux pour les dépenses ordinaires | + 31.424.708 | + 61.928.516 | 1.014.857.000 |

Ce tableau marque les limites très étroites des possibilités offertes au Quai d'Orsay.

Sur 93.353.224 F de dotations supplémentaires, 73.179.307 F sont affectés à des cotisations internationales et à diverses aides militaires.

Les mesures nouvelles destinées à un développement de l'action politique et culturelle fondamentale atteignent à peine 14 millions de francs, c'est-à-dire 1,5 % du dernier budget.

Sur ce total sont, par ailleurs, imputées les incidences inévitables des hausses de prix extrêmement sensibles intervenues à l'étranger, ce qui n'accroît nullement les moyens d'action de nos missions diplomatiques et consulaires.

L'effort pour 1964 se limitera à un léger renforcement de l'administration centrale et de quelques postes extérieurs, au développement de nos relations culturelles sur un rythme beaucoup moins important que pendant l'exécution du plan quinquennal et à une poursuite du programme de coopération technique qui nous offre la seule satisfaction réelle.

Les dépenses en capital comportent :

— 58.905.000 F de crédits de paiement, qui progressent ainsi de près de 29 % (16.705.000 F) ;

— 71.500.000 F d'autorisations de programme, inférieures de 4.504.000 F — plus de 6 % — à celles accordées en 1963.

La part la plus importante, là encore, n'est pas allouée aux investissements strictement français, mais à l'aide extérieure au titre des programmes élargis de coopération technique.

CHAPITRE I^{er}

L'ADMINISTRATION CENTRALE

L'administration centrale bénéficie de 4.023.804 F de mesures acquises, afférentes essentiellement à l'application des décisions de revalorisation de la fonction publique prises en 1963.

Il s'y ajoute 1.745.894 F de mesures nouvelles liées à des modifications de services.

Comme nous l'avons déjà signalé l'an dernier, le Quai d'Orsay procède à une harmonisation de ses structures et à une amélioration de la qualification de son personnel, sans envisager, cependant, un bouleversement très profond.

Une centralisation est déjà intervenue pour les problèmes budgétaires et comptables. La *location d'un ordinateur électronique* entraîne une simplification du travail qui a déjà libéré trois agents ayant pu ainsi être affectés à d'autres tâches.

Le service du chiffre a également été efficacement mécanisé, de sorte qu'une augmentation de 90 % du total des télégrammes chiffrés en six ans n'a abouti qu'à un accroissement d'effectif de 28 %.

Divers aménagements se poursuivent aussi au service des archives dont le fonds de documentation a pris une extension considérable. Son rôle de diffusion autant que de conservation lui confère une utilité particulièrement efficiente, non seulement pour l'administration centrale, mais pour les ambassades et consulats d'où affluent les demandes de renseignements sur les aspects les plus divers de la vie française susceptibles d'intéresser l'étranger.

La libération de locaux occupés auparavant par la radiodiffusion-télévision française laisse désormais au Ministère des Affaires étrangères la disposition des 461 bureaux de l'immeuble sis 23, rue La Pérouse. Un crédit d'entretien de 80.000 F s'ajoute, en conséquence, au chapitre 34-02.

Une décision unilatérale du Gouvernement algérien a provoqué en janvier dernier la prise en charge par le Gouvernement français de l'*exploitation des registres de l'état civil d'Algérie*. Pour y faire face, vingt emplois nouveaux ont dû être créés au Quai d'Orsay. Dans un but de centralisation administrative et de décentralisation géographique, a été décidée l'implantation à Nantes, au début de l'année 1964, d'un centre unique d'état civil des Français de l'étranger. Celui-ci rassemblera des attributions actuellement réparties entre les Ministères des Affaires étrangères (actes passés à l'étranger), des Affaires culturelles (départements et territoires d'outre-mer, Indochine, Afrique et Madagascar), et de la Santé publique (naturalisés nés à l'étranger). L'ensemble de l'installation atteindra 537.740 F.

Des charges jusqu'ici dévolues à nos missions culturelles au Maroc et en Tunisie en matière de détermination des programmes d'action culturelle et de coopération technique, ainsi que d'octroi de bourses d'enseignement, ont été ramenées à Paris où sont transférés 53 emplois.

*
* *

L'ensemble de ces mouvements nous paraît justifié par la recherche d'un meilleur rendement des services du Quai d'Orsay.

CHAPITRE II

LES SERVICES A L'ETRANGER

1° Personnel et structures.

Contrairement aux années précédentes, l'aménagement de notre représentation diplomatique et consulaire n'appelle que très peu de demandes de créations d'emplois : un conseiller des Affaires étrangères de 2^e classe pour l'ambassade du Caire, un secrétaire des affaires étrangères pour le consulat général de Dakar, dix agents contractuels pour les Etats africains et malgache. L'ensemble exige une mesure nouvelle de 995.277 F.

Nous assistons donc à une stabilisation de nos services extérieurs, après l'achèvement de la reconversion africaine et la réouverture de nos postes du Moyen-Orient fermés depuis 1956.

Nous regrettons que l'absence de besoins nouveaux n'ait pas été mise à profit par le Quai d'Orsay pour procéder à des renforcements que nous réclamons depuis longtemps. Tous les parlementaires ou officiels français voyageant à l'étranger recueillent de nombreuses doléances, fort justifiées, sur l'insuffisance de nos effectifs dans de nombreuses capitales ou métropoles étrangères. Aussi, insistons-nous vivement pour que ce problème majeur figure à l'avenir au rang des priorités budgétaires.

Le principal ajustement afférent aux services à l'étranger — 5.486.305 F — résulte des réévaluations proposées pour compenser les hausses du coût de la vie intervenues dans divers pays étrangers : Autriche, Belgique, Cambodge, Costa-Rica, Equateur, Espagne, Inde, Iran, Israël, Maroc, Afrique francophone, Japon, Liban, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Soudan, Turquie, Viet-Nam, Italie, Portugal. Outre ces correctifs envisagés, le Fonds d'urgence prévoit une intervention pour l'Argentine (20 %), le Brésil (30 %), le Chili (15 %), la Colombie (10 %), le Paraguay (10 %), l'Uruguay (10 %), la Yougoslavie (5 %), le Laos (10 %) et le Pérou (5 %).

Parmi les mesures intervenues en 1963 en faveur du personnel diplomatique, nous noterons le décret du 1^{er} mars adaptant à la situation du Ministère des Affaires étrangères la réforme intéressant les administrateurs civils à laquelle ont été ajoutées quelques dispositions spéciales. Des améliorations d'indices, l'élargissement de certains pourcentages d'avancement se conjuguent avec l'organisation future de concours distincts pour les services extérieurs d'une part, pour les corps sédentaires de l'administration centrale d'autre part.

Nous enregistrons ces décisions avec satisfaction, mais nous craignons qu'elles soient encore trop timides pour pallier les difficultés de recrutement que connaît actuellement le Quai d'Orsay.

Parallèlement, se poursuit l'application du *programme de logement des agents en poste en Afrique, en Asie et en Europe orientale*, sous la forme de locations par l'Etat, à long terme, d'appartements mis à la disposition des personnels intéressés en contrepartie d'une retenue de 12 % sur le montant de leurs émoluments.

La tranche 1964 — 120.000 F — doit être utilisée au Nyassaland, en Rhodésie du Nord et du Sud, au Kenya, en Irak, à Aden, au Pakistan, en Inde, en Malaisie, à Singapour, aux Philippines, en Indonésie et dans les démocraties populaires où les législations communistes imposent une location publique.

Cette politique de locations, répétons-le, ne devrait être qu'un palliatif provisoire, sa rentabilité et sa sécurité étant très inférieures à celles des investissements immobiliers. Environ 44 % de nos immeubles diplomatiques et consulaires, 75 % des résidences et 90 % des Chancelleries sont loués dans des conditions rarement avantageuses et quelquefois précaires.

Nous approuvons pleinement la substitution de l'Etat à nos agents dans la recherche des locations nécessaires, mais nous estimons qu'il convient de s'orienter le plus possible vers l'achat et la construction.

La situation des *personnels auxiliaires* retiendra, une fois de plus, notre attention. Le décret du 29 janvier 1962 leur a donné un statut de contractuels pour le mode de rémunération, le régime des congés, les mutations et les avantages familiaux. L'effet rétroactif au 1^{er} janvier 1961 autorise les validations de services antérieurs.

L'application du texte assurera aux auxiliaires une situation stable et, en fin de carrière, le bénéfice d'un pécule. C'est une

œuvre de justice, attendue depuis longtemps, envers ceux dont maint ambassadeur m'a avoué qu'en raison de la pénurie de personnel titulaire, ils étaient devenus des rouages irremplaçables du fonctionnement de son poste.

Mais les traitements demeurent insuffisants. D'autre part, la mise en vigueur de la limite d'âge de 65 ans fixée par le statut a entraîné le licenciement d'agents qui, après une vie de dévouement au service de notre pays, se trouvent brusquement sans ressources. Ainsi, en République Argentine, trois d'entre eux ont été abandonnés avec une indemnité dérisoire, malgré les appels de notre Chef de poste auprès des autorités du Quai d'Orsay. Ils n'ont jamais touché le treizième mois prévu par la législation argentine et aucune caisse locale n'a accepté leur affiliation à un régime de Sécurité sociale ni de retraite. Le service de la France les a condamnés à une vieillesse misérable. Et leur cas n'est certainement pas isolé.

En toute équité, il y a là une situation intolérable pour l'honneur de notre pays. Nous voulons espérer que ce simple rappel ne laissera pas indifférent les responsables du Quai d'Orsay et de la rue de Rivoli. Une solution humaine et rapide ne saurait obérer sérieusement les finances de l'Etat.

Je dois enfin rappeler l'injustice commise depuis 7 ans — et aggravée de jour en jour par la dévaluation monétaire et l'âge des intéressés — envers les *anciens fonctionnaires français du Maroc et de Tunisie, retraités* avant l'indépendance des deux pays. Leurs pensions sont gelées au niveau de 1956, alors que les lois françaises et locales reconnaissent pour les pensions ultérieures le rapport constant avec l'évolution des traitements d'activité.

Les administrations des deux Etats étaient contrôlées strictement par la Direction du budget, sous le régime du protectorat. Ce sont donc des serviteurs de l'Etat français qui sont victimes d'une déchéance imméritée. Quelques mois de travail au-delà de 1956 auraient suffi à leur donner droit au régime normal de tous les fonctionnaires français. Pourquoi une telle discrimination de la part du Ministère des Finances qui refuse également la suppression de l'obligation décennale de résidence au Maroc proposée par le Ministère des Affaires étrangères ? Il est urgent de faire cesser ce scandale avant que le problème soit cruellement résolu par la disparition de tous les bénéficiaires.

2° L'information.

Une mesure nouvelle de 420.000 F complète les crédits mis à la disposition des postes à l'étranger au titre des *dépenses de presse et d'information* dans les domaines suivants : accroissement du service de diffusion de la documentation destinée aux postes, poursuite du plan d'équipement de ceux-ci en matériel de réception de l'A. F. P., développement des activités des grands centres d'information français à l'étranger.

Le service d'Information approvisionne en documentation politique, diplomatique et nationale nos 115 ambassades et légations, nos 177 consulats, les journalistes étrangers, les diplomates étrangers à Paris. Il rédige des numéros spéciaux pour les journaux étrangers et s'efforce de répondre à toutes les demandes diverses parvenant au Quai d'Orsay.

L'activité d'édition, de recherche, de diffusion doit être intensifiée, diversifiée, régionalisée pour atteindre les publics les plus vastes et les plus éloignés.

Des relais sont organisés dans nos centres d'information à l'étranger. Celui de New York est le plus important et couvre la totalité du continent américain. Celui de Londres étend son activité à l'ensemble du Commonwealth. Nos services de presse de Bonn, Madrid, Rome, Beyrouth et New-Delhi rayonnent très largement autour de leurs sphères respectives.

Mais une dotation totale de 7.500.000 F pour la diffusion générale sur le monde entier est notoirement inférieure aux besoins, face aux 300 millions de francs dont dispose la Grande-Bretagne et aux 52 millions de francs de l'Allemagne fédérale. La création de nouveaux services d'information, que nous demandons vainement chaque année, se révèle toujours impossible avec des moyens aussi faibles. Or, la rapidité, primordiale dans le domaine des informations, autant que la charge excessive des tarifs postaux commandent une réduction des délais et distances de transmission. Ainsi, l'escale imposée à New-York pour la documentation utilisée en Amérique du Sud entraîne inévitablement des pertes de temps et d'argent.

Le Ministère des Affaires étrangères devra encore, en 1964, limiter le développement de son équipement à l'installation de téléscripteurs à Prétoria, Le Caire, Canberra, Santiago et Rangoon.

*
* *

L'analyse des mesures nouvelles proposées pour les services extérieurs ne fait apparaître que des améliorations de détail, aussi bien dans la situation des personnels que dans l'aménagement des postes. Leur étude approfondie est aussi regrettablement révélatrice que la brièveté des documents budgétaires. La recherche d'économies (3.300.000 francs) sur matériels, frais de voyage, frais de correspondance et de missions, au demeurant fort louable, semble l'avoir emporté sur l'expansion.

CHAPITRE III

LES RELATIONS CULTURELLES

Le programme quinquennal d'expansion et de reconversion des activités culturelles prend fin au 31 décembre prochain. Malgré le désir nettement formulé du Parlement, aucun autre plan ne relaie le premier.

Si l'on excepte les 4.519.021 francs nécessités par la hausse du coût de la vie à l'étranger, dont l'objet n'est que le maintien d'un niveau antérieur, les mesures nouvelles culturelles du présent budget ne comportent qu'un actif de 1 million de francs, motivé par « des demandes adressées par de nombreux Etats étrangers » (chapitres 42-22 à 42-25).

Connaissant l'ampleur illimitée des sollicitations dont notre pays est l'objet, nous doutons que l'on puisse y apporter des réponses, sinon satisfaisantes — ce qui est, reconnaissons-le, impossible — du moins honorables.

Rappelons que la dernière tranche du plan, bien qu'à peine supérieure à 50 % des premières, s'élevait à 4.872.000 francs de mesures nouvelles. C'est dire que l'année 1964 marquera une pause inquiétante dans notre renouveau culturel.

Faute d'éléments pour vous présenter les projets que nous aurions souhaité du Quai d'Orsay pour les exercices futurs, nous en sommes réduits à dresser un bilan du passé, qui s'avère, du reste, positif.

L'un des buts primordiaux du plan quinquennal était de rendre à la langue française sa traditionnelle position privilégiée que lui fit perdre la seconde guerre mondiale.

Nous avons depuis deux ans enregistré un net redressement qui se confirme favorablement de mois en mois.

La dernière réunion plénière de l'Assemblée de l'U. N. E. S. C. O. nous a permis d'entendre un nombre sensiblement égal d'inter-

ventions en français et en anglais, alors que la proportion s'établissait naguère au niveau de 33 % seulement pour notre langue. Fait plus réconfortant encore, le français ne se limite plus au stade de la diplomatie, mais devient une langue de masses en plein développement. Ainsi, 80 pays éditent une presse de langue française, soit au total 2.392 publications, dont 2.230 périodiques et 162 quotidiens.

C'est dans cette dernière direction qu'il convient d'orienter nos efforts afin que le français ne se limite pas au rôle de langue châtiée de l'élite, ce qui l'assimilerait inéluctablement à une langue morte, mais reste véritablement une langue vivante, de plus en plus utilisée dans tous les milieux actifs du monde moderne.

1° L'enseignement.

a) *Le personnel.*

Le problème crucial de notre enseignement à l'étranger demeure celui du recrutement.

Les candidatures se portent volontiers sur l'Europe et le bassin méditerranéen, mais les vacances en Afrique, en Asie et en Amérique latine sont très difficiles à combler, malgré une propagande intense auprès des jeunes universitaires.

L'exigence de connaissances linguistiques adaptées à des pays éloignés et difficiles constitue un premier obstacle. Mais les conditions matérielles consenties aux personnels, impuissantes à susciter des vocations et encore moins un intérêt réel, éloignent les meilleures bonnes volontés.

Des garanties de carrière au sein de l'Education nationale, au moins égales à celles qui sont offertes en France, nous apparaissent comme un minimum indispensable. Il devrait s'y ajouter des avantages substantiels en matière de rémunération, de congé et de frais de déplacement.

Il est patent que le Français n'est guère poussé par son tempérament traditionnel vers l'expatriation. Nous ne pouvons ignorer cet atavisme national que seules de larges satisfactions concrètes peuvent compenser. Il serait vain d'espérer résoudre nos difficultés actuelles sans tenir compte de ce principe de base qui s'impose irrémédiablement à nous.

Les affectations soulèvent aussi des questions délicates, les intérêts personnels ne pouvant être entièrement sacrifiés aux nécessités du service. Les difficultés viennent du manque de remplaçants. Il ne faut pas oublier, d'autre part, qu'un travail est d'autant plus efficace qu'il s'accomplit dans un climat parfaitement serein.

La pénurie dont souffre la France métropolitaine elle-même dans certaines disciplines scientifiques et techniques rend, d'autre part, impossible l'envoi à l'étranger de spécialistes de plus en plus recherchés.

Le Ministère des Affaires étrangères a entrepris des efforts louables de prospection et de formation. Des stages pédagogiques sont organisés à Marseille pour le Maroc et la Tunisie, à Besançon pour le Cambodge, le Laos et le Vietnam, à Sèvres pour l'Amérique du Sud.

Des conseillers pédagogiques spécialisés sont envoyés dans nos missions à l'étranger.

Un personnel pédagogique est, par ailleurs, mis à la disposition des autorités universitaires étrangères qui veulent bien l'accepter pour aider à la formation d'instructeurs nationaux dans notre langue. A défaut et dans un but identique, les établissements culturels français à l'étranger jouent souvent un rôle de pilote et reçoivent parfois — comme au Maroc — des élèves maîtres locaux.

Enfin, des cours spéciaux fonctionnent pendant les périodes de congés scolaires en France et à l'étranger.

b) *L'Afrique du Nord et l'Indochine.*

Le Maroc, la Tunisie et la péninsule indochinoise reçoivent la plus grande part des crédits des relations culturelles.

Au *Maroc*, nos préoccupations sont de deux ordres : assurer la scolarisation des 20.000 enfants français et conserver la primauté de notre langue dans l'enseignement local.

Les besoins nouveaux en personnel ont atteint en 1962 le chiffre record de 1249. La presque totalité de ces demandes a pu être satisfaite grâce à une vaste campagne d'information dans nos villes universitaires et malgré de nombreux départs parmi les anciens.

Nos effectifs s'élèvent à 8.136 enseignants dont 6.269 mis à la disposition du Ministère marocain de l'Éducation nationale. Ces détachements sont donc en augmentation malgré l'action entreprise pour la formation de maîtres marocains qui doit permettre dans l'avenir de pallier les difficultés rencontrées pour le recrutement de nos compatriotes. Mais l'effort louable de scolarisation entrepris par le Gouvernement marocain exige un maintien assez long de l'importance de notre assistance.

En exécution de la Convention culturelle du 5 octobre 1957, ont été remis le 1^{er} octobre dernier aux autorités marocaines le Grand Lycée Lyautey à Casablanca et le Grand Lycée Gouraud à Rabat. *Nous faisons ainsi une économie d'entretien de 180.000 francs, mais l'abandon d'établissements qui recevaient près de 5.000 élèves ne s'apparente guère à un élément d'actif.*

En Tunisie, les conséquences de la crise de Bizerte sont toujours sensibles, aussi bien dans l'évolution de notre implantation que pour les effectifs. La part des établissements français a été et sera de plus en plus réduite, la population européenne poursuivant sa régression.

Par contre, les besoins de l'enseignement tunisien augmentent sans cesse et s'élevaient pour l'année 1962-63 à 1.085 enseignants français. La campagne de recrutement n'a pu susciter que 418 candidatures. Néanmoins 1.152 français se trouvaient en fonction en janvier dernier, dans les établissements de notre Section Culturelle, contre 1.049 l'année précédente, mais 1.354 en 1961. En outre, 1.112 dépendent du secrétariat d'Etat tunisien à l'Éducation nationale.

La place du français dans les trois ordres d'enseignement a été réduite, mais demeure encore fort importante. Le développement de la formation des maîtres et des activités para et post-pédagogiques permet d'espérer une coopération et des échanges culturels de plus en plus efficaces.

Au Vietnam, les effectifs français demeurent stationnaires et l'amélioration porte surtout sur l'efficacité. Un certificat d'aptitude à l'enseignement du français créé par notre Mission culturelle a été officiellement reconnu par les autorités de Saïgon.

L'évolution est plus encourageante au Cambodge où la participation française s'accroît régulièrement mais se trouve dépassée par l'afflux des élèves.

Une progression est également enregistrée au *Laos*, malgré les incertitudes politiques. La création d'une classe de « pré-sixième » pour orienter les jeunes laotiens vers l'acquisition de la langue française parlée est à mettre au crédit des Relations culturelles. Mais sa réussite exige un personnel nombreux dont la recherche s'avère aléatoire.

c) *L'Europe.*

L'Europe occidentale n'entrant pas dans le cadre des priorités édictées par le Plan quinquennal, n'a reçu qu'une faible part des effectifs nouveaux de notre personnel enseignant. Mais elle bénéficie, en revanche, d'un apport linguistique français fort important dans les enseignements locaux.

La *Grande-Bretagne* occupe une position de pointe avec 261 professeurs français détachés, devant la *République fédérale allemande* (184), l'*Espagne* (144) et l'*Italie* (94), le reste de notre continent n'en accueillant que 374.

Le succès de nos établissements dépasse largement les possibilités offertes et nous sommes contraints de refuser un nombre toujours croissant d'élèves.

A défaut de personnel et de crédits suffisants pour étoffer notre implantation locale, nos efforts doivent porter essentiellement sur la formation de professeurs étrangers. L'application de nouvelles méthodes pédagogiques et l'organisation de stages en France ou même dans des centres étrangers constituent les initiatives les plus valables, encouragées parfois officiellement chez nos plus proches voisins. La *Grande-Bretagne* propose ainsi le français comme première langue vivante dans 90 % de ses écoles, tandis que l'*Italie* et l'*Allemagne* concourent de plus en plus étroitement à une féconde liaison universitaire pour la préparation de leurs professeurs de français.

Par contre, nous rencontrons des difficultés sérieuses en Scandinavie où la législation ne nous favorise guère. J'ai cependant pu déceler, au cours d'une tournée de conférences à Copenhague, Oslo, Stockholm, Upsala et Helsinki en mai dernier un indéniable renouveau d'intérêt pour notre culture. Nos représentants et les membres des différentes sections de l'*Alliance française* s'emploient avec bonheur à promouvoir un vaste courant d'opinion en notre faveur.

L'intensification des échanges culturels avec l'Est européen répond aux espoirs des derniers exercices. La France occupe une position privilégiée en *Union soviétique*. Nos lecteurs sont les seuls occidentaux enseignant dans les grandes universités et les instituts pédagogiques soviétiques. Chacun d'eux représente, par son action multiple, un véritable foyer de rayonnement pour notre civilisation. On peut ainsi entendre Molière joué en Français à l'Université de Leningrad par des étudiants soviétiques. Cette collaboration s'est même étendue au domaine scientifique. *Pologne, Roumanie, Bulgarie, Tchécoslovaquie, Hongrie et Yougoslavie*, nous accordent également des facilités culturelles appréciables.

d) *Le Moyen-Orient et l'Afrique.*

La reprise des relations diplomatiques avec les Etats du Moyen-Orient nous a permis de renouer avec des traditions culturelles encore vivaces.

Le *Liban* amplifie son caractère de terre d'élection de notre enseignement à l'étranger, mais *Israël, la Syrie, l'Iran, la Turquie, l'Afghanistan, l'Arabie séoudienne* et la *Jordanie* ouvrent toujours plus largement leurs écoles secondaires, et même parfois primaires, à nos maîtres.

Nous devons également signaler l'activité considérable du Centre culturel français de *Nicosie* qui, en moins de trois ans, a réalisé une œuvre remarquable.

A *Chypre* existe aussi l'Ecole religieuse française de Lanarca qui répand notre langue dans la jeunesse féminine de l'île depuis 1844, avec des succès allant jusqu'à 100 % et l'obtention des premières places aux examens locaux officiels. Les bâtiments plus que séculaires devant être modernisés, la Supérieure a dû contracter de lourdes dettes, sans le moindre secours de l'Etat français. Il semble qu'une subvention d'investissement s'imposerait en faveur d'un si ancien et efficace foyer de culture française.

Les liens culturels avec l'*Egypte* demeurent rompus depuis l'arrestation des membres de la Commission des biens français en novembre 1961.

L'*Afrique* anglophone demeure fort justement au premier plan des préoccupations de la Direction générale des Affaires culturelles et techniques. De nouveaux professeurs et attachés culturels renforcent les contacts.

La *Guinée*, grâce aux conventions de 1961, scolarise en français, resté langue nationale, environ 180.000 élèves.

En *Ethiopie*, nous touchons un public très étendu, tandis que la *Libye* autorise des espoirs sérieux.

Rappelons que les Etats africains et malgache de l'ancienne Communauté relèvent, en matière culturelle et technique, du Ministère de la Coopération.

e) *L'Amérique, le Pacifique et l'Asie.*

Un bilan très largement positif peut être dressé aux *Etats-Unis*, où les quatre dernières années ont été marquées par un engouement de plus en plus vif pour notre langue, considérée désormais comme l'une des clés de l'Europe occidentale et de l'Afrique. Nos services s'efforcent d'y répondre principalement par la fourniture aux établissements américains de la documentation et des instruments pédagogiques : diffusion multipliée de la publication *French News* de notre service culturel, méthode d'enseignement accéléré « Voix et Images de France », mise au point par l'Ecole normale de Saint-Cloud, impulsion nouvelle donnée à l'Alliance Française de New York.

L'*Amérique latine*, par contre, menace d'évoluer dans un sens opposé. Si, dans un récent passé, nous avons réussi, grâce surtout à l'Alliance Française, à conquérir une place honorable, il semble que nous soyons partiellement exclus de la lutte capitale entreprise contre l'analphabétisme. Le désir légitime d'amener ces populations sous-développées au niveau de la technique moderne s'accompagne malheureusement de la conviction que le moyen d'expression du grand voisin américain est le canal majeur de l'expansion. La situation est particulièrement alarmante au *Brésil* où le français est déjà supprimé dans le cycle scientifique. Il importe de prévoir d'urgence une action spéciale de vulgarisation dans les milieux scientifiques, techniques et industriels, ainsi qu'une formation massive et sérieuse de professeurs autochtones. La priorité accordée par le Plan quinquennal au tiers-monde devrait se traduire par des résultats plus probants.

L'évolution paraît plus favorable en *Uruguay* où les réformes de l'enseignement secondaire donnent une place accrue à notre langue. Une aide plus large, sollicitée depuis plusieurs mois auprès

du Quai d'Orsay, pour les filiales de l'Alliance Française satisferait opportunément l'engouement certain manifesté pour notre culture. Celui-ci, attesté par le succès flatteur que connaît le lycée français de Montevideo, a été particulièrement sensible aux membres du groupe sénatorial d'Amitié France-Amérique latine avec lesquels j'ai eu le plaisir de voyager en mars dernier. Nous regrettons de ne pas trouver les crédits nécessaires dans le présent budget et exigeons leur inscription au plus tard pour 1965.

En *Colombie*, l'Alliance Française aurait la possibilité d'acheter l'immeuble qu'elle occupe actuellement en location afin de transformer ses installations en siège durable. L'opération, approuvée par le Quai d'Orsay, pourrait être réalisée avec une autorisation de programme de 400.000 francs. Celle-ci a été refusée par le Ministère des Finances et un achat ultérieur se révélera probablement beaucoup plus onéreux.

La principale force de l'Alliance française est son détachement des contingences politiques qui affectent inévitablement les établissements dépendant directement des autorités diplomatiques. Ainsi, en dépit des événements, l'Alliance française de *La Havane* est en pleine prospérité. Ses derniers cours d'été ont été suivis par 550 étudiants. Ses cours normaux attirent de 1.200 à 1.800 étudiants qui n'hésitent pas à s'y rendre dès 4 heures du matin pour trouver, au prix d'une longue attente, une place dans ses locaux trop exigus. Une subvention, qui n'altérerait pas son caractère privé, devient urgente pour la construction d'un immeuble moderne. Il nous paraît opportun de profiter de la situation exceptionnelle créée par l'absence de tout autre institution étrangère dans l'île pour lui donner de larges assises la mettant à l'abri d'une concurrence ultérieure.

L'*Australie* et la *Nouvelle-Zélande* paraissent un peu moins délaissées puisque le Ministère des Affaires étrangères a pris en charge en 1962 une partie des traitements de nos professeurs recrutés par les universités, nommé un attaché culturel à Canberra et envisagé une mesure analogue pour Wellington. En janvier dernier, a également été organisé à Nouméa un stage pédagogique en faveur de 35 professeurs australiens et de 25 professeurs néo-zélandais de français. Mais la remarquable réceptivité de nos amis des antipodes à notre civilisation ménage des possibilités beaucoup plus vastes qu'il conviendrait de mieux exploiter.

En *Asie* du Sud et de l'Est, la pénétration française est restée assez faible hors de la péninsule indochinoise jusqu'en 1958. Grâce au plan quinquennal et avec l'aide précieuse des Alliances françaises, nous avons réussi à prendre pied en *Inde*, au *Pakistan*, en *Indonésie*, à *Ceylan*, en *Birmanie* et en *Malaisie*. Les progrès les plus nets ont été enregistrés dans les deux pays où notre implantation est plus ancienne : la *Thaïlande* et le *Japon*.

f) *Les institutions privées.*

Au cours de cette rapide étude de l'influence culturelle française dans le monde, nous avons constamment cité l'*Alliance française* au premier rang des organismes complétant ou même suppléant les activités officielles.

A Paris même, nous connaissons tous ce foyer de culture française particulièrement estimé des étrangers de toutes nationalités : l'Ecole pratique de l'Alliance française où les inscriptions ont enregistré une progression de 100 % en cinq ans et 18 % en un an.

Outre ses activités d'initiation à notre langue, l'Alliance française parisienne organise des stages pédagogiques où des professeurs de français, appartenant à trente-huit nations différentes, viennent se perfectionner.

Sur le plan matériel, sa résidence et son restaurant — où furent servis 41.000 repas en juin dernier — soulagent considérablement les organisations publiques.

Les 800 comités de l'Alliance française, répartis dans 85 pays, rencontrent des difficultés d'ordre financier tant pour leur fonctionnement que pour le recrutement de leurs professeurs.

Le Quai d'Orsay leur accorde son aide sous plusieurs formes :

— stages de perfectionnement pour les professeurs locaux de français, notamment en Amérique latine ;

— détachement de 200 professeurs rétribués par l'Etat, leurs traitements engageant 6.200.000 F.

— subventions de fonctionnement aux Alliances françaises locales (1.250.000 F) ;

— subventions d'investissements ;

— subvention au siège central à Paris.

Cette subvention ne fut que de 300.000 F en 1962. Elle a été majorée de 700.000 F pour l'année 1963 par la dernière loi de finances rectificative.

La Commission des Finances a apprécié ce dernier effort qu'elle réclamait depuis longtemps. Elle espère que cette politique, dont la rentabilité est incalculable pour le Trésor public, ainsi dispensé d'une partie du financement de l'enseignement français à l'étranger, sera poursuivie. Or, la subvention exceptionnelle de 1963 n'est pas reconduite pour 1964 et la subvention de base est ramenée à 250.000 F. Nous protestons auprès du Gouvernement contre cette regrettable décision et attirons également son attention sur les demandes formulées plus haut pour des cas précis qui appellent d'urgentes réponses.

Parallèlement, 190 congrégations entretenant 22.000 établissements dans 65 pays scolarisent en français environ cinq millions d'enfants, notamment au Canada, en Amérique latine, au Moyen-Orient et en Afrique.

La plupart sont malheureusement menacées de disparition par l'impossibilité de renouveler leurs moyens humains et matériels.

Le Quai d'Orsay s'efforce de sauver ces pôles les plus anciens du rayonnement culturel français par la conclusion de contrats-types pour l'envoi de professeurs laïques aux frais de l'Etat, l'octroi de 127 bourses de noviciat pour la formation pédagogique des religieux, et le versement de subventions de voyage permettant aux religieux trop longtemps éloignés de notre pays de reprendre contact avec les réalités françaises.

643.740 F ont été consacrés à la construction de locaux neufs ou à la remise en état des plus vétustes. Les besoins sont malheureusement sans commune mesure avec ces tentatives trop partielles.

2° Les bourses.

Le chapitre 42-24 (Bourses et accueil d'étudiants) est doté de 18.165.990 F. Il se trouve ainsi majoré d'un peu plus de 11 %.

La France se place traditionnellement au premier rang des pays accueillant des étudiants étrangers. Plus de 20.000 séjournent actuellement sur notre sol, dont 4.375 sont boursiers du Gouvernement français. Pour 1964, 530 bourses nouvelles sont prévues.

Dans le cadre d'une politique de lutte contre le sous-développement, à laquelle nous souscrivons volontiers, 80 % des bourses sont accordées à des ressortissants du Tiers Monde.

En fonction des objectifs de notre action culturelle, deux types de bourses ont été créés :

— *bourses d'études universitaires*, destinées à la formation des enseignants et, plus particulièrement, des professeurs étrangers de français : 2.124 ont été attribuées pour l'année 1962-1963, au lieu de 1.838 au cours de l'exercice précédent ; 200 doivent s'y ajouter prochainement. D'autre part, 150 bourses ont été remises à des étudiants français de haut niveau pour aller se perfectionner à l'étranger.

— *bourses de coopération technique* (études ou stage), dont le nombre a augmenté de 31 % en un an, pour atteindre 2.251 en 1962-1963. Le Maroc et la Tunisie sont les principaux bénéficiaires. L'Amérique latine y accorde un regain d'intérêt, mais les pays du Sud-Est asiatique sont loin d'utiliser les contingents mis à leur disposition. Cette défaveur est en grande partie la conséquence du désavantage qu'entraîne notre refus de payer le voyage aller, à l'inverse de nos concurrents anglo-saxons qui ne lésinent pas sur ce point capital pour l'étudiant. Un essai de financement total du déplacement doit être tenté pour les pays lointains. Nous sommes persuadés qu'il s'avérera concluant.

M. le Rapporteur général Marcel Pellenc suggère une solution peu onéreuse à ce problème, comme à celui des déplacements de nos personnels : la mise à la disposition des services culturels par la compagnie Air France des places disponibles dans ses courriers, en contrepartie de la subvention budgétaire de 70 millions de francs qui lui est accordée pour pallier ses déficits.

Le succès de notre politique de bourses dépend étroitement de la qualité de l'accueil des étudiants en France.

Le Centre national des œuvres universitaires et scolaires a ouvert un service spécial dans tous ses centres régionaux. La plupart possèdent des foyers avec chambres de dépannage à l'arrivée.

Les services spécialisés cherchent à associer de plus en plus étroitement les étudiants français à cette œuvre afin que le jeune étranger, accueilli à la gare ou à l'aérodrome, guidé vers les formalités à accomplir, la recherche d'un logement, le restaurant universitaire et les cours spéciaux, ne se sente jamais isolé et abandonné.

Ces efforts méritoires risquent malheureusement d'être réduits à néant par l'existence de deux écueils assez graves pour compromettre tous les résultats attendus de notre activité en matière de

bourses : l'insuffisance de leur taux — malgré son récent relèvement à 480 francs mensuels — et le manque de locaux d'hébergement.

Tous nos postes diplomatiques insistent régulièrement sur les difficultés qu'ils rencontrent pour susciter assez de candidatures valables, en raison de la médiocrité des conditions offertes. Si, de plus, il devient impossible d'offrir une habitation décente à tous ceux qui font de lourds sacrifices pour venir suivre notre enseignement, il est inutile d'envisager la poursuite de l'action la plus rentable de nos relations culturelles. En un siècle où nos possibilités démographiques se révèlent trop faibles pour nous permettre de couvrir l'immensité de notre planète et surtout des masses humaines s'éveillant à la civilisation, *les boursiers étrangers seront nos meilleurs ambassadeurs auprès de leurs concitoyens*. De leur nombre dépend l'étendue de notre influence et, partant, l'avenir même de la France sur l'échiquier international.

Nous enregistrons avec satisfaction les majorations consenties au chapitre 42-24 :

- 2.790.000 F (24 %) pour les boursiers en France ;
- 315.000 F (plus de 70 %) pour l'accueil d'étudiants étrangers, compte tenu du transfert à l'Education nationale de la rémunération des agents.

3° Les échanges culturels.

a) *Le Fonds culturel.*

La progression de nos exportations de livres s'est encore accentuée, le bilan de 1962 s'établissant à 176.002.000 francs pour 139.314 quintaux métriques.

Notre meilleur client demeure l'Europe de l'Ouest, mais c'est aux Etats-Unis que l'accroissement de nos ventes a été le plus sensible.

Des progrès ont encore été réalisés en Afrique et le Proche-Orient, jadis très favorable, revient peu à peu à notre culture, délaissée ces dernières années pour des raisons politiques.

Cependant, des marchés importants sont pratiquement fermés : l'Est européen où notre édition compta longtemps de très gros clients, l'Asie et l'Amérique latine, pourtant traditionnellement réceptive à notre culture.

La raison majeure de ces déboires est d'ordre économique : la faiblesse de certaines monnaies et le prix de nos ouvrages rendu excessif par les frais de transport.

Ces problèmes ne sont pas nouveaux. Leur solution a été trouvée depuis longtemps. Ce fut d'abord une aide directe à l'exportation, remplacée depuis 1957 par le *Fonds culturel*.

Cette création a été conçue pour encourager les éditeurs à s'intéresser à ces secteurs commercialement déficitaires mais que la nécessité nationale de diffusion de la culture française interdit de négliger.

Notre assemblée connaît bien les difficultés rencontrées chaque année pour obtenir du Gouvernement les subsides nécessaires au fonctionnement normal du Fonds culturel. Celui-ci reçoit immuablement depuis six ans la même dotation budgétaire de 4.300.000 francs. Complétés depuis 1960 par voie de collectif ou de virement, les crédits se sont élevés, en 1962, à 5.100.000 francs. Or, en 1963, aucun de ces compléments n'a été accordé, de sorte que le Fonds culturel voit actuellement son volume diminué de 800.000 francs sur l'exercice 1962 et ramené au niveau de 1958. *C'est encore le même chiffre, largement dévalorisé par l'évolution monétaire, que l'on nous propose pour 1964.*

Le Gouvernement oppose aux critiques parlementaires contre l'insuffisance de l'effort financier les chiffres cités plus haut démontrant l'expansion générale de nos exportations.

C'est là détourner la véritable question. Les courbes d'ensemble, si favorables soient-elles, sont infléchies par le développement de nos ventes dans certaines aires géographiques bénéficiant de la proximité de nos frontières ou de leur prospérité naturelle.

Mais ces compensations statistiques n'ont aucune valeur sur le plan culturel. On ne peut raisonnablement affirmer que le succès de la pensée française en Europe compense ses pertes en Amérique du Sud. En nous félicitant de celui-là, nous ne pouvons oublier celles-ci.

D'autre part, les progrès enregistrés sont dus aux majorations accordées pendant deux ans en cours d'exercice. Les résultats en seraient-ils jugés excessifs pour justifier la simple poursuite de cet effort ?

Il est impossible, d'autre part, d'exiger des entreprises privées d'édition l'utilisation totale des légitimes bénéfices recueillis d'un côté pour vendre bien au-dessous du prix de revient ailleurs. Leur budget ne saurait, comme celui de l'Etat, supporter un résultat nul, encore moins une « impasse ».

Elles poursuivent néanmoins une prospection fort onéreuse, ne laissant malheureusement apparaître aucun espoir de vaincre les obstacles monétaires qui entravent une exploitation normale.

Il n'est d'autre solution que de combler par des fonds publics les déficits inévitables. L'opération est, du reste, rentable, non pour les éditeurs, mais pour le pays où d'autres branches d'activité telles que l'industrie, l'éducation nationale, les affaires culturelles et même politiques recueilleront les fruits d'une meilleure connaissance de la France.

Le mécanisme de l'aide individuelle aux éditeurs, au prorata des devises rapatriées (à l'exception des francs belge et suisse), à charge pour eux de les investir dans les pays classés « prioritaires », répond à cette préoccupation. Or, le pourcentage de la ristourne vient d'être ramené de 5 à 2,5 %. On comprend mal le contraste entre la régression des allocations de subsides et l'augmentation des rapatriements de devises intervenues ces dernières années. Mais on ne peut s'étonner que *la progression de nos exportations ait diminué de moitié pendant les neuf premiers mois de 1963*, conséquence directe de la régression des fonds alloués.

Les éditeurs ne recueillaient directement, avant les dernières mesures restrictives, qu'environ 50 % des crédits du Fonds culturel. Le reste est utilisé pour promouvoir des actions collectives : catalogues, accueil de stagiaires étrangers appartenant aux milieux de l'édition et de la librairie, expositions à l'étranger, traductions d'œuvres françaises. Ces traductions offrent un intérêt considérable si l'on songe aux efforts considérables de l'U. R. S. S. en ce domaine. Il serait regrettable que des restrictions financières nous handicapent au moment où la lutte idéologique prend un caractère vital.

Le Fonds culturel permet aussi d'aider divers organismes s'occupant du Livre français à l'étranger.

De l'avis unanime des services intéressés, les crédits du Fonds culturel sont très insuffisants pour financer efficacement aussi bien l'aide individuelle que les actions collectives. Ils n'ont aucune commune mesure avec ceux dont bénéficient la plupart des éditions étrangères qui concurrencent dangereusement nos ouvrages.

Du reste, le *groupe d'études du Livre français à l'étranger du Commissariat général du Plan*, dans lequel siègent des représentants du Ministère des Affaires étrangères, a adopté à l'unanimité un rapport fixant les besoins du Fonds culturel à 7.025.000 F pour 1962 et 7.950.000 F pour 1963, dont 3.750.000 F et 4.125.000 F pour les actions individuelles, celles-ci devant être portées à 4.537.500 F en 1964 et 5 millions de francs en 1965.

Comment le Gouvernement peut-il concilier ces chiffres en constante augmentation et la politique définie lors de la dernière discussion budgétaire par M. le Secrétaire d'Etat au Budget visant à la diminution de l'aide aux actions individuelles ?

Nous ne méconnaissions nullement la nécessité des actions collectives. Les expositions, les foires, les études de marchés forment une base indispensable à l'exportation et doivent être développées. Mais elles ne peuvent constituer une fin en soi.

Rien ne remplace l'exportation quantitative. Il ne suffit pas de présenter nos livres à des acheteurs éventuels. Il faut les vendre effectivement à des milliers d'étrangers si l'on veut vraiment que nos techniques et nos réalisations de tous ordres soient universellement connues.

Seuls les éditeurs peuvent réaliser ces ventes. M. le Secrétaire d'Etat au Budget leur a reproché de ne pas pratiquer des prix compétitifs. Mais comment pourront-ils réaliser cette condition primordiale après la réduction de l'aide individuelle ?

L'année dernière notre ambassade en République argentine n'a pu diffuser sa propre documentation par suite de l'augmentation de 100 % de l'affranchissement postal. Cet exemple offre un aperçu des difficultés de nos éditeurs, qui subissent encore le handicap considérable de l'éloignement et doivent supporter les hausses de frais de port et de diffusion intervenues depuis 1958, l'aide individuelle n'étant pratiquement guère modifiée depuis cette date.

Aussi insistons-nous, une fois de plus, auprès de M. le Ministre des Finances pour que soit enfin accordée une dotation conforme aux besoins définis par le groupe d'étude du livre fonctionnant sous l'égide du Commissariat général au Plan. Celui-ci avait fixé comme objectif à atteindre à la fin de la période d'exécution du IV^e Plan le total de 9.550.000 francs pour 1965. Celui de 1964 avait été évalué à 8.887.000 francs. Votre Commission des Finances les exige du Gouvernement qui affecte, en d'autres domaines, de considérer le IV^e Plan comme une charte impérieuse.

Nous avons évité, les années précédentes, de refuser les propositions insuffisantes, parce que le Gouvernement les complétait dans les lois de finance rectificatives. Mais en 1963, les crédits, que nous avons votés dans le même espoir, sont demeurés inchangés.

Aussi doit-on interrompre les envois de livres vers les pays à monnaie faible, alors que pour ce même secteur les Etats-Unis accordent 20 millions de francs à leurs éditeurs, la Grande-Bretagne 10 millions et l'Italie près de 3 millions.

Nous ne pouvons accepter que le livre français soit abandonné sans aide sérieuse face à une telle concurrence.

Afin d'éviter le renouvellement de telles erreurs, la Commission des finances vous demande de disjoindre le crédit de 4 millions 300.000 F du chapitre 42-21. Elle entend ainsi provoquer à la fois une promesse ferme de complément pour 1963 dans le prochain collectif et l'inscription, dès la procédure actuelle, au budget de 1964 de la dotation recommandée par le groupe d'études du livre.

M. Vincent Delpuech, Rapporteur de la Commission des Affaires culturelles, a insisté sur l'intérêt que présenterait l'utilisation d'avions-cargos pour le transport rapide des livres et périodiques (ainsi que pour la presse intéressée par le Fonds culturel du budget de l'Information). Ceux-ci verraient leur vente au moins triplée, notamment au Proche-Orient, en Amérique latine ou aux Antilles, s'ils parvenaient aux lecteurs avant d'avoir perdu toute actualité ou simplement en même temps que les envois anglo-saxons.

M. le Secrétaire d'Etat au Budget nous avait promis une étude sérieuse de cette suggestion, mais nous en attendons encore la conclusion.

Le problème du fret de retour ne constitue pas un obstacle insurmontable. Au contraire, sa solution permettrait d'aplanir nos difficultés en matière de frais de déplacement, car il serait possible d'utiliser ces appareils pour offrir des passages à meilleur compte au personnel culturel et aux boursiers étrangers.

b) *Les échanges culturels officiels.*

Les crédits du chapitre 42-25 (échanges culturels) sont ramenés à 56.784.295 francs par une diminution de 1.410.000 francs.

Le Quai d'Orsay adresse directement de nombreux ouvrages à nos centres culturels, à nos instituts et à des bibliothèques étrangères.

Il publie différentes brochures, telles que le « *Bulletin de Nouvelles brèves* » ou les « *Pages de France* » dont j'apprécie hebdomadairement la qualité, excellent panorama de toutes les activités françaises.

Notre pays se doit de participer au vaste mouvement de formation et d'éducation des masses par les *procédés audio-visuels*, notamment par la *télévision*, déjà installée dans de nombreux pays en voie de développement.

Cette œuvre capitale pour la connaissance de notre pays exige des moyens considérables. En effet, la diffusion commerciale est très limitée et même inexistante pour la plupart des sujets de nature à refléter le vrai visage de la France. Aussi le Ministère des Affaires étrangères est-il dans l'obligation d'acheter ou de promouvoir certaines productions et de les distribuer directement.

Un effort particulier a été réalisé en faveur de courts métrages médicaux et scientifiques. Il a été entrepris un recensement de tous les programmes français éducatifs existant sous forme de films ou cinéscopes, dans les collections publiques et privées. Nous pouvons ainsi mesurer la volonté des responsables de la Direction générale des Affaires culturelles et techniques d'obtenir le maximum avec les faibles moyens dont ils disposent.

Mais cette recherche ne peut être qu'un palliatif de première urgence et il nous paraît indispensable de s'orienter pour l'avenir vers une politique de production sans éluder les conséquences financières qu'elle implique. La rigoureuse stagnation des dépenses de télévision et la diminution de 2.100.000 F de celles de radiodiffusion, ne sauraient encourager une orientation positive. Pour accompagner cette mission, le bureau « Cinéma-radio-télévision » ne dispose que d'un chef de section, un administrateur adjoint, deux agents contractuels, un manutentionnaire et deux dactylographes. L'ensemble de ce personnel doit assurer la recherche, la sélection, le tirage de copies ou leur remplacement après usure, la diffusion aux 105 cinémathèques créées dans nos ambassades (Afrique francophone non comprise), l'achat, l'entretien et le renouvellement du

matériel de projection, les subventions aux organismes et manifestations diverses, etc.

Les crédits du chapitre 42-25 affectés à l'article 8 « Cinéma, radio, télévision, disques » demeurés inchangés, n'atteignent pas 5 millions de francs, dont plus de 3 millions sont versés au Centre national de la cinématographie française qui établit contrats et marchés et en règle le montant.

Il serait vraiment utile d'affecter à ce service quelques auxiliaires, archivistes et manutentionnaires supplémentaires et de majorer son financement.

Nous devons également attirer l'attention du Quai d'Orsay sur l'importance qu'accordent tous les pays aux émissions télévisées les présentant à l'étranger. Si nous désirons que soient projetées dans le monde des images évoquant un aspect attirant de notre pays, nous devons également veiller à la réciproque. La télévision française a récemment passé un film sur le Chili qui a été très mal jugé par tous les amis de cette nation et par ses représentants à Paris. Bien que le Ministère des Affaires étrangères n'ait aucune responsabilité, il lui appartenait de protester auprès de la Direction de la R. T. F. devant les conséquences diplomatiques d'une telle erreur.

Les crédits consacrés aux *manifestations artistiques* bénéficient d'une augmentation de 11.000 F, ce qui en porte le total à 5.257.845 F dont la répartition est ainsi prévue :

a) 2.747.845 F pour le *Théâtre* :

— envoi de la Comédie-Française en U. R. S. S., Allemagne, Autriche, Yougoslavie, Roumanie, Angleterre, Suisse, du Théâtre de France en Amérique du Nord, de la Compagnie Lise Delamare au Moyen-Orient,

— organisation de saisons dramatiques en Italie, au Portugal, aux Pays-Bas, en Scandinavie, au Liban et en Tunisie,

— participation aux Festivals de Baalbeck et d'Athènes ;

b) 1.210.000 F pour les *Arts Plastiques*, devant permettre notamment :

— l'organisation d'expositions à Oslo et Bergen (Braque), à Varsovie, à Bucarest, à Budapest (Exposition d'Art Moderne), au Portugal (un siècle d'Art Français), au Liban (Rodin), aux Etats-Unis (Exposition de toiles anciennes) ;

c) Participation à la 32^e biennale d'Art de Venise et à l'exposition d'art byzantin, à Athènes, dans le cadre du Conseil de l'Europe ;

d) 1.300.000 F pour la *musique*, devant permettre la participation de l'Orchestre de la Société des Concerts du Conservatoire au Festival d'Osaka, la participation de l'Orchestre National de la R. T. F. au Festival de Bergen, au Festival d'Helsinki et au Festival d'Edimbourg, ainsi que l'organisation de tournées de concerts à l'étranger de chefs d'orchestre, virtuoses et ensembles de musique de chambre française.

*
* *

Ces résultats, assez flatteurs dans l'ensemble, du plan quinquennal seront simplement « consolidés » en 1964. Ce n'est qu'en fonction de l'insuffisance éventuelle du nouveau procédé d'examen annuel de la situation que le Quai d'Orsay envisage la possibilité d'une réunion d'un Comité chargé d'insérer nos activités culturelles extérieures dans le futur V^e Plan de développement économique et social.

La Commission des Finances attendait dès le prochain exercice la mise en route d'un nouveau programme. Le premier était avant tout consacré à la reconquête de nos positions traditionnelles, objectif qu'il a, en grande partie, atteint.

Le second devrait, comme nous l'avons déjà souligné l'an dernier, s'orienter vers la conquête de nouveaux secteurs, en particulier dans le domaine scientifique.

Nous n'attachons pas à la planification une importance purement doctrinaire. Nous aurions ainsi admis l'absence d'un plan trop rigoureux si l'expansion financière des relations culturelles se poursuivait régulièrement.

C'est la coïncidence de l'arrêt de la planification avec une diminution considérable des mesures nouvelles qui nous inquiète. Nous croyons, du reste, savoir que seul le Ministère des Finances s'oppose à la réalisation des études effectuées depuis longtemps au Quai d'Orsay.

Nos concurrents étrangers sont en pleine expansion. Un arrêt de la nôtre équivaldrait à un nouveau retard.

Nous ne pouvons l'admettre et exigeons la reprise d'une véritable offensive culturelle, assortie des garanties financières indispensables à son soutien.

CHAPITRE IV

LA COOPERATION TECHNIQUE

L'action de coopération technique, menée depuis sept ans par un service spécial du Quai d'Orsay, étend progressivement la diversité de sa nature et son implantation géographique. Le plan quinquennal qui, en 1964, va mettre en œuvre sa troisième tranche à laquelle sont affectés 4.150.000 F de mesures nouvelles lui donne une impulsion décisive.

Elle nécessite une spécialisation plus marquée de notre représentation à l'étranger et un effort intensif de recherche et de formation des techniciens. De nombreux instituts et bureaux d'études publics, semi-publics et privés tentent de remédier à la pénurie d'experts qui sévit en France comme dans la plupart des pays étrangers.

La Commission des Finances s'est inquiétée à plusieurs reprises des difficultés engendrées par la répartition administrative des compétences entre différents ministères (Ministère de la Coopération pour les Etats de l'ancienne Communauté, Secrétariat d'Etat aux Affaires algériennes pour l'Algérie, Ministère des Finances pour la coopération économique). Il semble que des contacts plus étroits entre les divers services concourent à une harmonisation des méthodes, mais nous demeurons persuadés que le fractionnement des responsabilités est une erreur préjudiciable aux résultats d'ensemble.

Cette situation aggrave même les problèmes de personnel. Les profonds décalages de rémunération subsistant au gré des autorités de tutelle interdisent une orientation et une utilisation des disponibilités, déjà trop réduites, dans le sens de la plus rentable efficacité.

1° L'Afrique du Nord et l'Indochine.

Le principal bénéficiaire de notre coopération technique bilatérale est la Tunisie, à laquelle sont réservés plus du quart des 110.418.415 F inscrits au chapitre 42-26.

Toutefois, l'existence d'une assez forte élite intellectuelle locale a entraîné une importante réduction du nombre des agents français, ramené de 8.000 en 1956 à 550 en 1960 et même 250 après les événements de Bizerte.

La reprise des relations diplomatiques en août 1962 et les exigences du plan décennal tunisien ont provoqué un nouvel afflux de demandes, auxquelles nous n'avons pu répondre totalement.

A défaut d'ampleur quantitative, notre assistance humaine se concentre sur un personnel de haute technicité. Les 259 unités se répartissent essentiellement entre la santé publique (115), l'agriculture (75), les travaux publics (46), l'industrie et les transports (32), l'économie et les finances (15).

A l'expiration du délai de cinq ans prévu par la convention judiciaire du 9 mars 1957 pour la présence de magistrats français dans certains tribunaux tunisiens, le gouvernement tunisien n'a pas renouvelé les contrats. Seuls deux hauts magistrats exercent encore des fonctions de conseillers juridiques du Secrétariat d'Etat à la justice.

Le nombre des boursiers tunisiens en France a atteint, en 1962, le chiffre exceptionnel de 430.

La formation professionnelle s'amplifie, par nos soins, sur tout le territoire tunisien.

Il s'y ajoute un *programme élargi* (Chapitre 68-81. — Aide extérieure.) comportant 6 millions de francs d'autorisations de programme et 3.000.000 F de crédits de paiement, destinés à l'agriculture (hydraulique et aménagements ruraux), aux recherches géologiques et minières, aux ponts et chaussées et aux transports.

D'autre part, ont été conclues, le 9 août dernier, trois conventions :

— un protocole relatif à la coopération économique et financière prévoyant la reprise de l'assistance financière de la France à la Tunisie interrompue en 1957 ;

— une convention sur les relations économiques et la protection des investissements ;

— un accord sur le statut des travailleurs tunisiens en France et la formation professionnelle.

Ces accords, qui doivent être complétés prochainement par de nouvelles conventions sur la circulation des personnes, la nationalité, les expulsions et les associations, traduisent la normalisation définitive des relations franco-tunisiennes.

Des engagements ont été pris par le gouvernement tunisien pour garantir la protection des biens et intérêts français.

Le *Maroc*, malgré une légère regression, vient au second rang, grâce à la convention du 17 janvier 1957 et aux accords du 7 juillet 1962 analysés dans notre précédent rapport.

Malgré ces nouvelles dispositions, l'effectif des assistants techniques français est en constante diminution puisque de 4.200, au 31 décembre 1960, ils sont passés à 3.075 au 31 décembre 1961 et à 2.681 au 31 décembre dernier. Sans doute cette régression est-elle le reflet de la pénurie dont nous souffrons, dans l'agriculture et la santé publique notamment. Mais elle recouvre également un élément positif : la relève progressive de nos fonctionnaires et experts par des cadres marocains.

C'est le résultat fort encourageant de nos activités de formation, des bourses, stages et missions de courte durée qui, s'amplifiant sans cesse, conduisent rapidement le jeune Etat marocain vers cet épanouissement national, social et économique qui est le but et la justification de notre aide.

Le développement agricole du pays se poursuit favorablement et certains bureaux d'études français, introduits au Maroc dans le cadre des programmes de coopération, ont élargi leur champ d'action sans nouvelle participation financière publique.

Le *programme élargi* d'aide extérieure (Chapitre 68-81.) s'élève à 10 millions de francs pour les autorisations de programme et à 4.000.000 F pour les crédits de paiement. La formation des pilotes marocains, la section supérieure marocaine d'agriculture méditerranéenne, des constructions d'usines de transformation et la mise en valeur agricole se partageront ces subsides.

Le *Vietnam* s'intéresse vivement aux offres de coopération technique et économique françaises. En 1962, 70 experts ont déployé

leur compétence dans les mines, l'aviation civile, les chemins de fer, le centre de chèques postaux de Saigon, le service géographique, les services agricoles, le complexe industriel de Nong Son-An Hoa et les hôpitaux.

La France assure toujours le fonctionnement de l'hôpital Grall, à Saigon, qui bénéficie d'un grand prestige et participe à la formation médicale vietnamienne.

De hauts fonctionnaires français sont même demandés pour les hautes écoles techniques qui s'adressaient plus volontiers jusqu'ici aux experts américains. Les demandes de bourses se multiplient et des personnalités vietnamiennes sont invitées plus souvent en France.

L'agriculture vietnamienne bénéficie d'une aide française fort appréciée.

Des ingénieurs français participent à l'aménagement polyergique du fleuve Song Thu Bon et des spécialistes de l'aéroport de Paris ont été chargés d'étudier les travaux de l'aérogare de Tan Son Nhut.

Notre coopération technique avec le *Cambodge*, axée ces dernières années sur la réalisation de grands travaux d'infrastructure, s'oriente maintenant vers la production agricole. L'amélioration des rendements de la culture cotonnière, l'opération « sucre de palme » et les stages de modernisation rurale aboutissent à des résultats encourageants.

Les administrations khmères conservent plusieurs experts français. Un accord est envisagé pour la création à Pnom-Penh d'un centre de formation et de perfectionnement professionnels en électricité selon les méthodes françaises.

Le *Gouvernement laotien*, issu des accords de Genève du 23 juillet 1962, a manifesté le désir de voir reprendre notre assistance, entravée par la guerre civile.

A la fin de l'année 1962, 24 experts français participaient à diverses activités. Une reprise des travaux d'infrastructure s'amorce.

Malgré les événements, notre mission a réussi à terminer la nouvelle aérogare de Vientiane-Wathay.

Au titre du chapitre 68-80, *les trois Etats de la péninsule indochinoise recevront une assistance* pour laquelle sont prévus 5 millions de francs d'autorisations de programme et 4 millions

de francs de crédits de paiement. Seront particulièrement poussés : l'agriculture, l'infrastructure, la formation des cadres, la pêche, divers équipements industriels et sanitaires et les travaux du Comité du Mékong.

2° Le reste du monde.

Le reste du monde ne recueille que 40 % des dotations.

Le *Moyen-Orient* accueille avec une faveur grandissante notre coopération technique.

En *Turquie* se poursuivent des échanges entre sous-préfets et kaymakans. Des missions de courte durée, des accords médicaux et agricoles entre facultés et services et notre participation aux travaux de recherches et d'infrastructures nous placent à un rang enviable.

Notre programme est en expansion en *Grèce*. Le contingent de boursiers a été porté à 40 en 1963. Un accord a été conclu avec la Commission hellénique de l'Energie atomique pour la mise au point du Centre nucléaire de Demokritos.

Un bureau d'études français s'occupe du tourisme à *Chypre*.

Le *Liban* et la *Syrie* s'ouvrent de plus en plus à nos techniciens et médecins.

L'*Iran* occupe une place de choix grâce à la venue en France de 256 nouveaux boursiers et aux accords passés avec les facultés de médecine et d'agronomie iraniennes. Des opérations de tous ordres sont menées par des Français, le volume des dépenses s'étant accru de 90 % en un an. Il bénéficie, d'autre part, au titre du chapitre 68-81 d'un *programme élargi* spécial doté de 6 millions de francs d'autorisations de programme et de 2 millions de francs de crédits de paiement.

Un effort certain a été entrepris pour étendre notre coopération technique bilatérale à des régions nouvelles et répondre ainsi aux critiques formulées contre sa limitation trop exclusive aux pays d'ancienne souveraineté française.

En *Afrique*, le *Congo-Léopoldville* fait largement appel à la France pour la formation des cadres administratifs et techniques. Un très important programme de bourses complète l'action menée

sur place ainsi qu'un *programme élargi* (chapitre 68-81) comportant 5 millions de francs d'autorisations de programme et 2 millions de francs de crédits de paiement.

Dès l'accession à l'indépendance du *Rwanda*, un accord franco-rwandais de coopération culturelle et technique a été négocié, puis signé le 15 février dernier. Il prévoit la mise à la disposition du gouvernement rwandais d'experts et de conseillers techniques français, l'octroi de bourses et l'organisation de stages d'études et de perfectionnement.

Un accord identique avec le *Burundi* a été paraphé le 11 février 1963.

Notre action s'exerce également sur le plan rural et sanitaire au *Tanganyika*, au *Kenya*, en *Ethiopie* et en *Libye*.

L'Amérique latine ne nous ouvre pas les débouchés que laisserait espérer notre influence culturelle traditionnelle.

40 % des experts de coopération technique envoyés sur ce continent exercent au *Brésil*. Ce fort pourcentage ne correspond toutefois qu'à 29 unités dont 10 en poste permanent. Ce chiffre, manifestement insuffisant pour un pays aussi vaste et en pleine expansion, situe la faiblesse de notre implantation sur l'ensemble de l'Amérique du Sud et du Centre.

Les Ministères des Affaires étrangères et des Finances ont cependant réussi à faire participer la France à la mise en valeur de la Vallée du Jaguaribe, à la création d'un centre de transfusion sanguine à Recife, à l'installation d'un Institut de géo-sciences dans le district de Brasilia et diverses autres réalisations.

Un accord entre notre Institut national de la recherche agronomique et l'Institut national de technologie agricole de Buenos Aires nous introduit en *Argentine*.

Le *Mexique* se tourne actuellement vers la France et nous donne de sérieux espoirs, quelques actions se poursuivent en *Colombie*, au *Chili*, en *Equateur*, au *Venezuela*, au *Paraguay* et en *Haïti*.

Pour l'ensemble de l'Amérique latine est établi, par ailleurs, un *programme élargi* (chapitre 68-81) avec 10.000.000 de francs d'autorisations de programme et 7.000.000 de francs de crédits de paiement.

L'*Asie* (péninsule indochinoise exceptée) ne recueille qu'une modeste part de notre activité.

En *Inde*, notre intervention se limite pratiquement à Pondichéry. Il est regrettable que nous ne participions pas au développement d'une nation que son importance démographique et stratégique promet à un rôle majeur dans le monde de demain. Nous nous heurtons aux lourds obstacles de la langue et de l'immensité qui exigent des moyens considérables. Mais il importe cependant de consentir des efforts plus soutenus.

L'*Afghanistan*, le *Pakistan*, la *Thaïlande* et le *Japon* font appel partiellement à notre technique.

Un nouveau pays s'intéresse à notre coopération technique : l'*Espagne*. Des échanges d'ingénieurs ont déjà eu lieu. Il est permis d'espérer que nous ne resterons pas étrangers à l'essor économique et industriel qui s'ébauche outre-Pyrénées.

3° La coopération technique multilatérale.

Malgré l'importance de la coopération bilatérale qui la place au premier rang mondial pour le pourcentage de produit national consacré à l'aide aux pays en voie de développement, la France participe largement aux activités des organismes internationaux.

Notre pays est le troisième du monde pour les missions d'experts et le premier pour le nombre de boursiers accueillis.

De nombreux contrats sont souscrits avec l'O. N. U., l'U. N. E. S. C. O., l'Organisation Internationale du Travail, l'Organisation Mondiale de la Santé, l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture et de nombreux autres organismes pour réaliser d'importantes opérations avec du personnel et du matériel français.

*
* *

La coopération technique est la forme la plus moderne de la diplomatie. Elle y tient un rôle de tout premier plan qu'il conviendrait peut-être de diversifier davantage sur le plan géographique.

C'est à peu près le seul chapitre de ce budget que nous jugeons satisfaisant.

CHAPITRE V

LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

1° Les contributions aux organismes internationaux.

Les plus lourds engagements internationaux sont nos cotisations aux nombreux organismes dont la France fait partie.

Nous verserons 261.673.141 F à titre de contributions obligatoires (chapitre 42-31) et 25.469.783 F de contributions bénévoles (chapitre 42-32). *L'ensemble représente plus du quart du budget des Affaires étrangères.* Encore s'agit-il de crédits provisionnels qui devront probablement être majorés à la fin de l'exercice.

Dix-neuf versements obligatoires dépassaient, en 1963, le million de francs :

| | En francs. |
|---|------------|
| — Communauté économique..... | 34.003.057 |
| — O. N. U. | 26.070.079 |
| — Conseil européen pour la recherche nucléaire..... | 19.214.030 |
| — Communauté atomique..... | 14.900.846 |
| — O. T. A. N. | 9.716.981 |
| — Organisation mondiale de la Santé..... | 8.374.046 |
| — O. C. D. E. | 6.908.104 |
| — Organisation internationale du Travail..... | 5.713.899 |
| — Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture..... | 5.598.197 |
| — U. N. E. S. C. O. | 5.052.010 |
| — Programme alimentaire mondial..... | 4.940.000 |
| — Conseil de l'Europe..... | 3.677.239 |
| — Eurocontrôl | 3.242.065 |
| — Fonds d'urgence des Nations Unies..... | 2.783.191 |
| — U. E. O. | 1.687.749 |
| — Organisation de l'aviation civile internationale.... | 1.684.238 |
| — Agence internationale de l'énergie atomique..... | 1.644.447 |
| — Centre international des hautes études agronomi- ques du pays méditerranéen..... | 1.200.000 |
| — accords de financement collectif gérés par l'Organi- sation de l'aviation civile internationale..... | 1.152.524 |

Huit participations bénévoles dépassaient le même seuil :

| | En francs. |
|---|------------|
| — Office tunisien des céréales, légumineuses alimentaires et autres produits agricoles..... | 17.500.000 |
| — Office chérifien interprofessionnel des céréales... | 10.912.700 |
| — Assistance technique des Nations Unies..... | 9.146.064 |
| — Fonds international de secours à l'enfance..... | 5.455.000 |
| — Fonds spécial des Nations Unies..... | 5.292.854 |
| — Fonds des Nations Unies pour les réfugiés..... | 2.540.572 |
| — Centre international de l'enfance..... | 1.729.000 |
| — Comité intergouvernemental pour les migrations.. | 1.168.480 |

En 1964, 23 millions de francs supplémentaires seront dus dont :

- 9.991.000 F aux organisations européennes ;
- 3.535.746 F à l'O. C. D. E. ;
- 2.333.273 F à l'Eurocontrôl ;
- 2.052.572 F au Conseil européen pour la recherche nucléaire ;
- 1.897.821 F à l'Organisation mondiale de la Santé ;
- 1.352.053 F à l'O. T. A. N.

Ces obligations sont extrêmement lourdes. Malheureusement, la France, malgré l'action méritoire de ses délégations, n'a que peu d'influence sur leur montant, *les budgets de ces organismes étant votés par une majorité de faibles cotisants et la part de chacun étant généralement fixée statutairement.*

La seule décision unilatérale importante est notre refus de participer aux frais militaires engagés par l'O. N. U. au Congo, attitude que nous approuvons pleinement, compte tenu de l'inefficacité démontrée depuis plusieurs années par les casques bleus dont le mandat vient une nouvelle fois d'être prorogé.

2° L'aide militaire française.

La principale originalité du présent budget réside dans l'affectation de 77,50 % des mesures nouvelles, soit 48.179.910 F à l'aide militaire à divers Etats étrangers.

Près de la moitié de cette somme provient d'un regroupement au budget des Affaires étrangères de crédits figurant à celui des Armées.

Le chapitre 42-29 se trouve ainsi doté de 82.375.110 F.

Sur ce total, 40.379.140 F sont réservés au *Maroc*, en application des accords passés les 9 et 17 mai 1956 et le 18 mai 1963. Nous nous sommes engagés à fournir gratuitement à ce pays un matériel estimé à 50 millions pour l'équipement de l'armée royale en engins modernes. Ces fournitures s'étaleront sur deux ans et seront pour partie prélevées sur les stocks de l'armée, pour partie constituées de matériel neuf uniquement français.

Des établissements militaires importants seront, par ailleurs, cédés au Maroc et la France participera jusqu'à la fin de l'année 1964 aux dépenses d'investissements de l'école de pilotage de Marrakech, comme nous l'avons signalé l'an dernier.

41.548.700 F sont destinés à l'aide militaire aux Etats du *Laos* (accords du 22 octobre 1953) et du *Cambodge* (accords du 15 juin 1950), sous forme de fourniture de matériels, d'envoi de missions d'instruction et d'entretien de stagiaires de ces nations dans nos écoles militaires.

La Commission des Finances a décidé l'insertion en annexe au présent rapport (pages 47 à 51) des justifications fournies par le Gouvernement. Pour sa part, elle émet quelques doutes sur l'opportunité de telles dépenses. Le contexte militaire, pour le moins regrettable, qui s'est établi au Laos et en Afrique du Nord ne peut qu'affermir ses réserves.

CHAPITRE VI

LES INVESTISSEMENTS

Les dépenses en capital pour 1964 se caractérisent par une majoration sensible des crédits de paiement et une diminution des autorisations de programme.

Toutefois, les augmentations affectent essentiellement l'aide extérieure, si bien que les investissements immobiliers français seront sensiblement du même ordre qu'au cours de l'exercice précédent.

1° L'équipement administratif.

Le chapitre 57-10 est doté de 16.090.000 F d'autorisations de programme et de 5 millions de francs de crédits de paiement nouveaux pour les opérations suivantes :

- *Damas* : achat d'un terrain, construction et ameublement de bureaux pour la section consulaire ;
- *Amman* : achat d'une résidence, construction d'une chancellerie et de logements, ameublement ;
- *Ottawa* : agrandissement et aménagement des locaux de la chancellerie ;
- *Québec* : achat, aménagement et ameublement d'un immeuble consulaire ;
- *Lagos* : construction et ameublement d'une résidence et d'une chancellerie diplomatiques ;
- *Léopoldville* : construction d'une résidence et d'une chancellerie, acquisition de logements, ameublement ;
- *Téhéran* : construction et ameublement d'une chancellerie et de logements de fonction ;
- *Port of Spain* : achat ou construction d'un immeuble diplomatique ;

- *Kuala-Lumpur* : achat d'un terrain, construction et aménagement d'une résidence ;
- *Caboul* : achat d'un terrain ;
- *Anvers* : achat d'un immeuble consulaire, ameublement ;
- *Belgrade* : aménagement d'un immeuble diplomatique ;
- *Barcelone* : achat d'une résidence consulaire ;
- *Sao-Paulo* : acquisition d'un immeuble consulaire ;
- *Rabat* : construction d'une résidence et de la chancellerie (complément) ;
- *Meknès* : construction d'une résidence consulaire ;
- *Casablanca* : aménagement de la chancellerie ;
- Achat, construction et ameublement de *logements de fonction* à l'étranger ;
- *Paris* :
 - poursuite du plan d'équipement du service du chiffre ;
 - aménagement de l'installation téléphonique de l'immeuble de la rue La Pérouse (complément).

Il s'y ajoute, au titre du chapitre 58-00 (Equipement de nos représentations dans les Etats africains et malgache d'expression française), 1.910.000 F d'autorisations de programme et 1.335.000 F de crédits de paiement nouveaux, ainsi répartis :

- *Abidjan* : aménagement d'une résidence diplomatique ;
- *Cotonou* : construction et aménagement de logements de fonction ;
- *Libreville* : construction et aménagement de logements de fonction ;
- *Bamako* : aménagement de logements de fonction ;
- *Nouakchott* : aménagement d'une résidence diplomatique ;
- *Port-Etienne* : aménagement d'un immeuble consulaire ;
- *Fort-Lamy* : aménagement d'un immeuble consulaire ;
- *Niamey* : construction et aménagement d'un immeuble.

Tous ces investissements sont justifiés par des nécessités si urgentes que certaines opérations ont dû être engagées d'avance par prélèvement sur des crédits votés à d'autres fins.

Nous les approuvons et demandons que cette politique d'équipements définitifs soit intensifiée.

Nous signalerons, en particulier, une affaire à traiter le plus rapidement possible. Nous possédons à *Santiago* une ambassade vétuste qui devra être aménagée à grands frais à brève échéance. Or, se trouve actuellement en vente, au prix de 600.000 F environ, un terrain de 7.000 mètres carrés, très bien situé, sur lequel on pourrait élever une construction apte à rendre tous les services dont la France moderne a besoin. Les dépenses seraient élevées dans l'immédiat, mais la vente ultérieure de notre propriété actuelle les rembourseraient partiellement. Le seul problème est de consentir l'avance initiale, ce qui ne nous apparaît pas insoluble. Le quai d'Orsay effectue une étude sur place. Nous voulons espérer que la rue de Rivoli n'en repoussera pas les conclusions.

2° L'équipement culturel.

L'investissement culturel (chapitre 56-20) ne rassemble que 2 millions de francs de crédits de paiement nouveaux et 9.550.000 F d'autorisations de programme, pour quatre opérations :

- *Madrid* : achat d'un terrain et études pour la construction d'un lycée d'une capacité de 3.000 élèves, l'actuel lycée étant devenu très insuffisant ;
- *Izmir* : réinstallation du centre culturel, actuellement situé dans les dépendances vétustes d'une église ;
- *Usumbura-Kigali* : construction d'un centre culturel ;
- acquisition ou construction de *logements de fonction* pour notre personnel culturel : 10 en Afrique francophone et 3 à Djakarta où les agents du centre culturel sont, pour l'instant, dans l'impossibilité de loger dans cette capitale.

Au chapitre 68-82 sont inscrits, à titre de subventions, 1.950.000 francs d'autorisations de programme et 1 million de francs de crédits de paiement nouveaux, pour aider aux réalisations immobilières suivantes :

- *Bogota* : extension du lycée français ;
- *Sao Paulo* : achèvement de la construction du lycée ;
- *Sao Paulo* : achèvement de l'immeuble de l'Alliance française ;
- *Addis Abeba* : construction et équipement d'un bloc scientifique au lycée de la Mission laïque ;
- *Ispahan* : aménagement de l'école des filles de la charité ;

- *Nazareth* : modernisation de l'hôpital français ;
- *Bethléem* : modernisation de l'hôpital français ;
- *Logements* pour les stagiaires de la coopération technique.

Là encore, les besoins sont très supérieurs. Nous en avons signalé certains au cours de ce rapport : alliances françaises en Uruguay, en Colombie et à Cuba, école religieuse de Lanarca. La liste de nos établissements culturels insuffisants ou vétustes serait fort longue. La Direction générale des Affaires culturelles et techniques a retenu, parmi les enseignements de l'exécution du plan quinquennal, la solidité des points d'appui que constituent les établissements français. Il conviendrait de soumettre ces preuves irréfutables au Ministère des Finances pour le convaincre de consentir des investissements plus nombreux.

CONCLUSION

Le sentiment qui domine à l'issue de notre étude est la déception.

Nous dénonçons depuis plusieurs années l'insuffisance quantitative des moyens humains et matériels mis à la disposition de nos services extérieurs. L'exercice 1964 ne leur apportera pratiquement aucune possibilité nouvelle.

Or, cette stagnation paralysante s'étend désormais aux relations culturelles qui nous valurent les plus belles satisfactions des exercices précédents. La chute brutale des majorations de crédits auxquelles le plan quinquennal nous avait habitués handicaperait sérieusement la France au moment où l'apparente consolidation de la coexistence pacifique va intensifier la concurrence — voire la lutte — culturelle et technique.

A l'inverse d'autres nations développées, notre pays ne recherche pas la conquête idéologique et commerciale du Tiers-Monde. Mais son assistance et sa coopération désintéressée doivent lui assurer une faveur durable dans tous les secteurs utiles au développement universel de notre civilisation.

Si les crédits de coopération technique nous paraissent orientés vers cet objectif, nous craignons que le simple ralentissement de notre effort culturel et, plus particulièrement, linguistique et documentaire ne soit nuisible à la diffusion de toutes nos réalisations aussi bien scientifiques, industrielles et commerciales que littéraires.

La France nous apparaît aujourd'hui diplomatiquement isolée. Le Gouvernement préfère voir dans son attitude l'affirmation de notre personnalité et de notre indépendance.

Sans vouloir soulever ici la moindre polémique sur ce point, nous devons reconnaître qu'en tout état de cause la position de notre pays est aussi mal comprise de nos amis que de nos adversaires.

Devant cette évidence, la tâche de nos représentants chargés d'expliquer et de répandre nos idées s'en trouve considérablement accrue.

Nous ne pensons pas qu'ils puissent y faire face avec les meilleures chances de succès si le soutien budgétaire, qui fixe nécessairement les limites de leur action, leur est si étroitement mesuré.

Le simple rappel des principaux problèmes de politique internationale est assez évocateur : négociations européennes particulièrement délicates, aménagements de l'Alliance atlantique, application du Traité franco-allemand après le départ du chancelier Adenauer, reprise des relations avec le Moyen-Orient, transformation de l'Afrique, instabilité en Amérique latine et en Asie, suites du traité nucléaire et expériences françaises dans le Pacifique...

La France doit redoubler d'activité extérieure de tous ordres afin de jouer pleinement son rôle de grande puissance moderne dans les bouleversements qui préparent le monde de demain.

Les documents budgétaires qui nous sont soumis ne nous paraissent pas assez audacieux pour l'y préparer.

Ce n'est qu'à regret, et sous réserve de l'*amendement* supprimant les crédits du fonds culturel (1), que nous en recommanderons l'*adoption*, afin de ne pas priver du peu qui leur est offert les fonctionnaires des Affaires étrangères dont nous avons si souvent l'occasion d'apprécier la compétence et le dévouement.

(1) Voir ci-dessus pages 23 à 27.

ANNEXE

DETAIL DES CREDITS D'AIDE MILITAIRE

I. — Aide militaire au Laos.

Les conditions d'établissement de notre Mission militaire au Laos ont été fixées par la Convention militaire franco-laotienne, signée par les deux Gouvernements le 22 octobre 1953.

Les accords de Genève du 20 juillet 1954 ont autorisé (Chapitre II, articles 6 et 8) le maintien de notre présence militaire au Laos.

Enfin les accords de Genève de juin 1962 sur le Laos ont à nouveau confirmé (article 6 de la Déclaration et article 5 du Protocole annexe), les conditions du maintien de notre Mission militaire.

Dans le cadre de cet agrément international, le Gouvernement laotien a demandé au Gouvernement français, le 12 décembre 1962, que notre Mission militaire au Laos reprenne ses activités d'instruction.

Parallèlement, le Gouvernement français a été saisi, en 1962 et en 1963, de nombreuses demandes d'assistance militaire directe de la part des Autorités laotiennes, notamment l'ouverture d'un Centre de pilotage à Seno, avec des matériels militaires français et l'octroi d'effets d'habillement et d'équipement divers.

Ayant examiné les difficultés éprouvées par le Gouvernement laotien dans le domaine financier et désireux :

- d'aider les forces neutralistes à conquérir leur autonomie logistique ;
- de permettre à notre Mission militaire de reprendre ses activités dans des conditions matérielles convenables,

le Gouvernement français estime souhaitable d'accroître l'aide militaire à ce pays. C'est pourquoi il a été prévu l'inscription d'un crédit supplémentaire de 7 millions au budget 1964.

La France ayant en effet activement collaboré à Genève à la mise sur pied du neutralisme laotien, le Gouvernement a jugé qu'il se devait d'aider le Laos à constituer une force militaire qui réponde à sa nouvelle condition.

L'aide militaire au Laos revêt donc un double aspect :

- fonctionnement de la Mission militaire française au Laos et frais d'instruction des stagiaires laotiens en France ;
- aide militaire directe.

En ce qui concerne le fonctionnement de la Mission militaire française et les frais d'instruction des stagiaires laotiens, l'évolution des dépenses correspondantes, s'analyse comme suit :

| ANNEE | DEPENSES EFFECTUEES | | |
|------------|------------------------|-----------------------------|------------|
| | Entretien de la M.M.F. | Instruction des stagiaires. | Total. |
| 1956 | 16.353.620 | 2.400.000 | 18.753.260 |
| 1957 | 16.551.385 | 2.900.000 | 19.451.385 |
| 1958 | 10.968.555 | 2.800.000 | 13.768.555 |
| 1959 | 10.733.190 | 2.500.000 | 13.233.190 |
| 1960 | 10.875.360 | 2.600.000 | 13.475.360 |
| 1961 | 12.898.745 | 1.400.000 | 14.298.745 |
| 1962 | 13.951.350 | 1.500.000 | 15.451.360 |
| 1963 | 14.696.038 | 2.500.000 | 17.196.038 |

Les crédits dont l'inscription est prévue pour 1964 au titre de l'aide militaire directe au Laos s'élèvent à 7 millions. Ils sont indépendants de ceux nécessaires au fonctionnement de notre Mission militaire qui sont calculés globalement avec ceux de la mission militaire française au Cambodge.

Initialement, l'emploi de cette somme avait été envisagé pour la mise sur pied d'une gendarmerie nationale, pour la réorganisation des Centres d'Instruction et du Service de Santé militaire, ainsi que pour des opérations d'entretien et de gardiennage de matériels.

Depuis lors, la reprise d'activités de notre Mission militaire, attendue depuis de longs mois, est devenue effective. Elle s'est assortie de demandes précises d'assistance formulées par le Gouvernement laotien, qui nous ont permis d'orienter notre action.

La physionomie générale de notre aide directe en 1964 devra tenir compte de l'action entreprise en 1963 : assistance aux Forces neutralistes en cours de réorganisation, octroi de bourses d'étude aux stagiaires, soutien au Service de Santé militaire et réorganisation de l'instruction de l'ensemble des Forces armées.

Il est à noter que la rubrique prévue à l'origine pour la mise sur pied d'une Gendarmerie laotienne n'a pas été retenue ; le Gouvernement laotien a en effet informé récemment le Gouvernement français que ce projet était abandonné au profit d'une police civile.

II. — Aide militaire au Cambodge.

L'établissement de notre Mission militaire au Cambodge est fondé sur l'accord militaire provisoire franco-khmer du 15 juin 1950.

Cet établissement a été confirmé par l'article 7 des Accords de Genève du 20 juillet 1954.

En ce qui concerne le problème des soldes des stagiaires cambodgiens en France, il avait été convenu en 1955 entre les Gouvernements français et khmer que les dépenses de solde et d'alimentation de ces personnels resteraient à la charge du Cambodge.

La situation financière difficile dans laquelle se trouve le Cambodge ne lui a malheureusement pas permis d'assurer effectivement le financement de ces dépenses, qui ont été imputées sur le budget des Armées.

Il importe, sur le plan politique, de continuer d'assurer cette charge (sur le budget des Affaires étrangères) en raison des incidences fâcheuses que comporterait la suspension du paiement des soldes des stagiaires cambodgiens en France (arrêt d'envoi en France des stagiaires, perspective de la suspension d'activité de notre Mission).

III. — Achat de matériel français au titre de l'aide militaire aux Etats d'Indochine.

Cet aspect de notre aide militaire aux pays de l'ex-Indochine française ne s'applique qu'au Laos, l'assistance au Cambodge se limitant au paiement des soldes des stagiaires.

1° Matériels et fournitures.

| | |
|--|-------------|
| — Achat de vivres d'Intendance (rations conditionnées)..... | 167.000 |
| — Achat de médicaments et d'appareillages médicaux français au bénéfice du Service de Santé militaire du Laos..... | 380.000 |
| | <hr/> |
| Total | 547.000 |
| | <hr/> <hr/> |

2° Matériels et fournitures français.

| | |
|--|-------------|
| — Achat d'habillement militaire..... | 852.000 |
| — Achat de matériels de campement..... | 348.000 |
| — Achat de matériel automobile..... | 400.000 |
| — Achat d'équipement spécialisé pour les Centres d'instruction des F. A. R. L..... | 438.000 |
| | <hr/> |
| Total..... | 2.038.000 |
| | <hr/> <hr/> |

3° Evaluation des matériels et fournitures français dont l'achat est envisagé sur les crédits prévus en 1964.

| | |
|---|-----------|
| — Intendance (rations)..... | 200.000 |
| — Habillement | 1.200.000 |
| — Auto-Char (pièces)..... | 200.000 |
| — Logistique Air (pièces)..... | 100.000 |
| — Transmissions | 315.000 |
| — Direction générale de l'Instruction..... | 740.000 |
| — Aviation | 310.000 |
| — Marine | 200.000 |
| — Matériel | 45.000 |
| — Génie | 150.000 |
| — Santé (médicaments et appareillages)..... | 1.400.000 |
| — Achats de V. L..... | 594.000 |
| | <hr/> |
| | 5.454.000 |

IV. — Aide militaire au Maroc.

Aide exceptionnelle au Maroc.

Elle résulte, à l'origine, de l'échange de lettres des 9 et 17 mai 1956 prévoyant notre aide en matériel et personnel pour la mise sur pied d'une armée de 15.000 hommes.

L'échange de lettres du 18 mai 1963 a, ensuite, précisé le programme d'aide militaire évalué à 50 millions. Ce programme a, en général, pour but d'assurer au Maroc les forces armées dont il a besoin. Il contribue à maintenir notre influence traditionnelle par la formation en France ou sous direction française d'un corps d'officiers et des personnels spécialisés des trois armes. L'Etat-Major marocain a, en particulier, fait connaître à Paris le souci du Roi d'assurer, autant qu'il sera possible, l'unification des matériels selon les normes de l'armée française.

Mission militaire de coopération technique.

L'évacuation anticipée des bases françaises au Maroc, la transformation du rôle du bureau d'aide aux forces armées royales en mission militaire de coopération technique, la suppression du commandement des écoles militaires au Maroc créé par le décret du 8 mars 1961 ont rendu nécessaire la définition d'une organisation nouvelle adaptée aux missions des éléments militaires français mis à la disposition du Gouvernement marocain au titre de l'assistance militaire. Le décret qui l'organise est en cours de préparation, après accord du Ministère des Finances et du Ministère des Affaires étrangères.

Atelier industriel de l'Air de Casablanca.

Les crédits demandés sont destinés à faciliter la dévolution au Maroc d'un établissement militaire important, base logistique de l'armée marocaine. 3 millions ont été inscrits pour la mise en œuvre d'une formule marocaine d'exploitation de l'A. I. A., dont la forme n'a pu encore être définie, mais qui supposait une aide technique française financée par une contribution dégressive. Il a toutefois été décidé de fermer l'A. I. A. le 1^{er} janvier 1964. La dépense prévue, qui ne sera pas reconduite, doit être provisoirement maintenue pour nous permettre de répondre à une demande d'aide à la reconversion sous forme de maintien provisoire de services essentiels ou d'assistance technique de démarrage.

Entretien des stagiaires dans les écoles françaises.

Cette intervention résulte de l'échange de lettres des 9 et 17 mai 1956. Les chiffres précisés pour 1963 et 1964 l'ont été après la remise aux Affaires étrangères des crédits dont disposait jusque-là le Ministère des Armées.

Ecole de pilotage de Marrakech.

L'assistance française découle de l'échange de lettres du 25 novembre 1961, qui prévoit la prise en charge par le Maroc de 40 % des dépenses d'investissements et une contribution dégressive de notre part aux dépenses de fonctionnement.

Aux termes de l'accord, cette contribution, qui est actuellement de 25 %, doit cesser à la fin de 1964.

Part des crédits d'aide militaire consacrée à l'achat de matériels français.

La France fait don au Maroc des matériels français des trois armes demandés par le Gouvernement marocain. La liste en a été déterminée, à Paris, au cours de conversations franco-marocaines où l'élément français a jugé, en fonction des besoins réels du Maroc, de l'opportunité de lui fournir certains matériels.

Tous les crédits sont gérés par la France sans délégation au Maroc. Les fournitures gratuites, en maintenant le Maroc dans l'habitude de se fournir en France, contribuent à entretenir un courant de commandes passées à titre onéreux par l'armée marocaine à l'industrie française (matériels neufs, munitions, matériel de complément et de rechange, commandes aux chantiers navals).

La Marine royale est l'arme où nous conservons le monopole de l'aide et de l'équipement, et de la formation du personnel.

AMENDÉMENT PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION

Article 18.

ÉTAT B

Affaires étrangères.

Titre IV. — Interventions publiques..... + 57.167.431 F.

Amendement : réduire ce crédit de 4.300.000 F.